Commune de Cortaillod
République et canton de Neuchâtel

Fête nationale – jeudi 31 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à participer à la célébration de la Fête nationale qui aura pour cadre le port de notre village, **jeudi 31 juillet 2025.**

Le programme suivant vous est proposé :

18h	Ouverture des stands (boissons et de nourriture)
19h30	Allocution de Mme Anneline Straubhaar, présidente du Conseil communal
21h30	Soupe aux pois offerte par l'Association des sociétés locales de Cortaillod-ASLC
22h30	Grand feu d'artifice offert par l'Association de développement, la Commune de Cortaillod et le restaurant Le Pilotis
02h	Fin de l'animation musicale et fermeture des stands
03h	Fin de la manifestation

Par mesure de sécurité, la mise à feu des engins pyrotechniques sera interdite dans le périmètre de la fête ainsi que dans l'enceinte du port et de l'arrière-port.

En cas de sécheresse et sous réserve d'interdiction ou de restriction prononcée par les Autorités cantonales, une zone réservée à la mise à feu d'engins pyrotechniques (fusées, pétards, etc.) sera prévue sur la plage. Un dispositif permettant de limiter les risques d'accidents sera mis à disposition. Des agents de sécurité veilleront au respect des règles établies.

Nous remercions d'ores et déjà les organisateurs, l'EREN-Paroisse du Joran, le CNC-Club Nautique de Cortaillod et le FC Cortaillod pour leur initiative et leur engagement.

En espérant vous rencontrer nombreux à cette occasion et en vous souhaitant d'ores et déjà une très agréable soirée, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Conseil communal

Nous vous rappelons que la population est invitée à pavoiser à cette occasion.

Cortaillod, juillet 2025

./.

Aux usagers de la plage

Pour la sécurité des usagers, la zone de baignade délimitée par des bouées jaunes est strictement interdite aux engins de plage et de sports nautiques.

Les activités avec des paddles, planches à voile, kitesurfs, canoës, etc. pourront se pratiquer au départ des accès situés à l'ouest de la plage et depuis la jetée. La mise à l'eau des engins avec foil est interdite depuis la jetée pour des questions de sécurité pour les baigneurs.

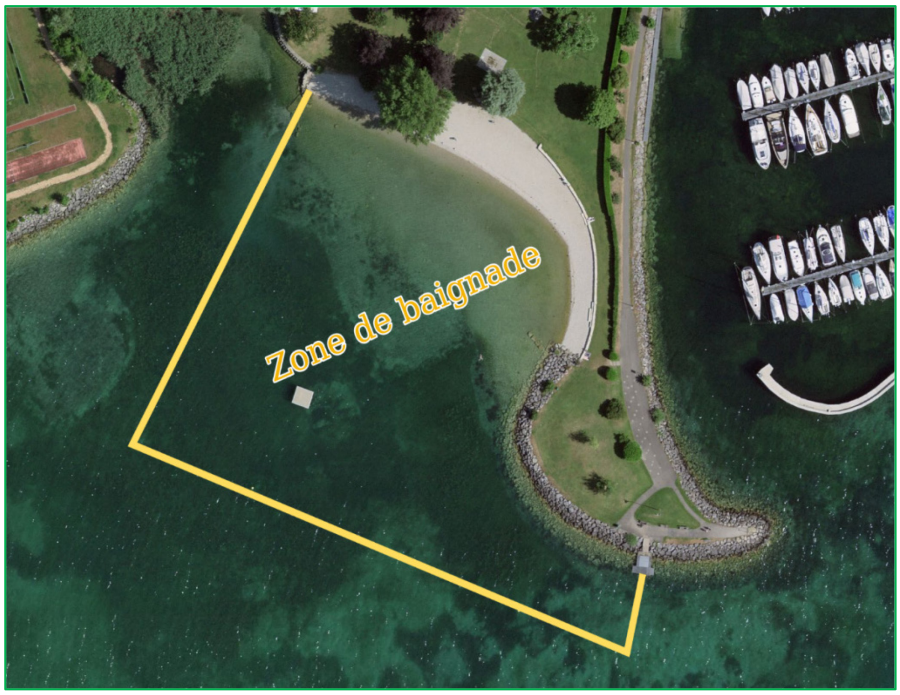

Mise à ban des vignes

Les vignes, comme les jardins ou les champs, **sont des propriétés privées**. Il est interdit d'y pénétrer, y compris les chiens. En effet, ces derniers causent des dégâts aux ceps en passant à travers les rangées.

Courant août, le raisin arrivera à maturité et le Conseil communal décrètera la mise à ban de toutes les vignes situées sur le territoire de la Commune de Cortaillod par voie d'affichage.

Nous vous prions de respecter les ordres des garde-vignes. Les contrevenants sont passibles d'amendes, conformément à la loi. Les parents sont responsables de leurs enfants.

Les chemins demeurent accessibles au public qui peut y circuler librement à pied. Le respect de chacun vis-à-vis des cultures sera garant du renouvellement de cette autorisation pour les années à venir.

Le Conseil communal et les propriétaires de vignes vous remercient d'avance de votre compréhension.

./.